

BULLETIN D'INSCRIPTION

RECTO

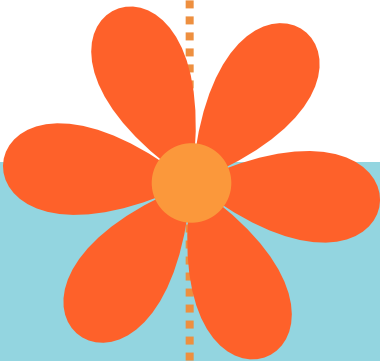
VIDE-GRENIER DU 12/04/2026
PARVIS DES ESSERTS

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....
CP :
Ville :
Tél :
Portable :
Mail :

N° de la carte d'identité :
Date de validité :
Photocopie de la carte d'identité recto-verso à joindre avec le règlement par chèque.

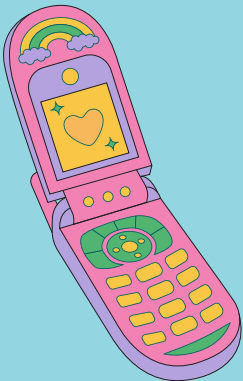
Je déclare :
☐ avoir lu et approuvé le règlement intérieur joint et respecter la réglementation actuelle sur les vide-greniers.

Date :
Signature :



CONTACT

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :



Mme MICHELLIER Lucette

06 85 31 47 28

ou

comitedesfetescluses74@gmail.com



VIDE GRENIER

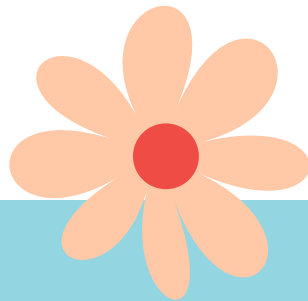


DIMANCHE 12 AVRIL

DE 8H À 18H
PARVIS DES ESSERTS



COMMENT S'INSCRIRE ?



Veuillez nous retourner dans les meilleurs délais le coupon "Bulletin d'inscription" ci-joint accompagné de :

- la photocopie de votre carte d'identité recto-verso (inscription au registre de la manifestation).
- du règlement par chèque bancaire à l'ordre du Comité des Fêtes (retiré après la manifestation).
- UNE ENVELOPPE TIMBRÉE À VOTRE ADRESSE afin de vous confirmer la réservation et votre numéro d'emplacement.

À l'adresse suivante :

COMITÉ DES FÊTES

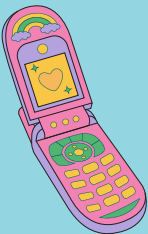
Mme MICHELLIER Lucette

2 rue de Verdun

74300 CLUSES



Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.



Pour tous renseignements :

Mme MICHELLIER Lucette

06 85 31 47 28

ou

comitedesfetescluses74@gmail.com

RÈGLEMENT INTERIEUR

À LIRE ET CONSERVER PAR L'EXPOSANT

INSTALLATION :

- le samedi de 15h00 à 17h00,
- le dimanche matin, dès 7h00 et impérativement avant 8h00 (ouverture au public)



- Les emplacements sont attribués par l'organisateur.
- Pour les brocanteurs exposant à l'intérieur et désirant laisser leur matériel sur place dans la nuit du samedi au dimanche. La salle est sécurisée à partir de samedi 17h.
- Les brocanteurs sont seuls responsables de leurs matériels. Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol.
- En cas de désistement, la moitié de votre réservation sera remboursée dans un délai d'une semaine avant la manifestation. Pas de remboursement la dernière semaine.
- Seules les tables des Esserts sont admises dans la salle (matériel personnel non admis).
- Nous vous demandons, avant votre départ, de débarrasser la totalité de vos objets et emballages.
- Ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels et usagés (art. L.310-2 du Code du commerce).
- Non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art. R321-9 du Code pénal).
- Sur place, restauration rapide et buvette.
- Les chiens ne sont pas admis dans la salle du Parvis des Esserts.



BULLETIN D'INSCRIPTION

VERSO

DIMANCHE 12/04/2026		TOTAL
INTÉRIEUR	 tables de 60cm x 1m80 X 12 €	€
	 portant(s) X 12 € <i>(non fournis par le Comité Des Fêtes)</i>	€
EXTÉRIEUR	 m X 4 €	€
À RÉGLER	€	

